



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS** est donné par le soussigné, directeur général, que le Règlement numéro 404-11 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cantley, a été adopté par le conseil municipal le 13 décembre 2011.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veuillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

**DONNÉ** à Cantley ce 16<sup>ième</sup> jour du mois de décembre deux mille onze.

---

**Jean-Pierre Valiquette**  
Directeur général